

Legales

AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS D'INFORMATION

PREALABLE A LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR LA VOIE ELECTRONIQUE
Projet de permis de construire « Construction d'un groupe scolaire »
du lundi 20 juillet 2020 au jeudi 20 août 2020

Le public est informé qu'une demande de permis de construire n° 00610519107075 a été déposée par la commune de Roquefort-les-Pins représentée par M. le Maire Michel ROSSI, concernant le projet d'extension du Groupe scolaire de Roquefort-les-Pins. Ce projet est soumis à une évaluation environnementale, après examen au cas par cas, entrant ainsi dans le champ d'application de la participation du public par la voie électronique, prévue à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement. C'est dans ce contexte que le maire de Roquefort-les-Pins informe la population qu'il soumet le dit projet à la participation du public par la voie électronique pendant une période de 31 jours du lundi 20 juillet 2020 au jeudi 20 août 2020 inclus. Pendant cette durée, le public pourra consulter le dossier sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.ville-roquefort-les-pins.fr>. Le dossier sera également consultable à la mairie de Roquefort-les-Pins, 1, place Jean-Antoine-Merle aux heures d'ouverture du public.
- Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.
- Le public pourra formuler ses observations par courriel à l'adresse suivante : mairie@ville-roquefort-les-pins.fr.
Un registre destiné à recueillir les observations sera également mis à disposition du public, en mairie à l'adresse précitée.
Des informations peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la commune de Roquefort-les-Pins, à l'adresse et aux horaires précités ou au 04.92.60.35.07 ou à mairie@ville-roquefort-les-pins.fr.

Le dossier mis à la consultation du public comprendra notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact liée au projet, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis.
A l'issue de la participation du public par la voie électronique, un rapport de synthèse de l'ensemble des observations et propositions ainsi que celles dont il aura été tenu compte seront tenus à la disposition du public sur le site de la ville de Roquefort-les-Pins pendant une durée de 3 mois.
A l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande du Permis de construire, le maire de Roquefort-les-Pins statuera sur la ladite demande.
Le projet est également concerné par une demande d'autorisation de défrichement auprès de la préfecture des Alpes-Maritimes.
Roquefort-les-Pins, le 19 juin 2020
Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communauté n° 2019107075 (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article précité, est fixé pour l'année 2020 au tarif de base de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes.

ABONNEZ-VOUS AU
N° Cristal 09 69 32 83 83
APPEL NON SURTAXE



BIJOUTERIE AFFAIRES D'OR
ACHAT OR
Au plus haut cours
PAIEMENT COMPTANT
UNE SEULE ADRESSE
64 rue Gioffredo - NICE
04.93.85.35.00

« NICE-MATIN »
Président - Directeur de la publication : Anthony Maarek
Directeur des rédactions : Denis Carreaux
Personnes physiques ou morales détenant au moins 10 % du capital : S.C.I.C. Nice-Matin et la Société Avenir Développement
Siège social et Imprimerie :
Société par actions simplifiée
Groupe Nice-Matin
Capital 4,848,007,00 €
214, boulevard du Mercantour
06290 Nice Cedex 3
Tél. 04.93.18.28.38
Dépôt légal à parution
CRRAP 0020 C 86655
ISSN 0224-5477
Abonnements :
N° Cristal 09 69 32 83 83
6 mois : 210 € (TVA)
12 mois : 419 € (TVA)
Tirage précédent :
Groupe Nice-Matin : 110.860

« NICE-MATIN » adhérent au
Autorité de régulation professionnelle de la publicité
23, rue Auguste-Vaquerie - 75116 Paris
AFCP 10-31-3460

nice-matin
UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ
POUR VOS ANNONCES LÉGALES
SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE
MARCHÉS PUBLICS
AVIS ADMINISTRATIFS
VIE DES SOCIÉTÉS
www.ille-legales.com
www.nicematinmarchespublics.com
Adressez vos demandes par mail
Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr
POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS

LOTTO Résultats du tirage du
lundi 29 juin 2020

5 BONS NUMÉROS + ÉTOILE	1	116 997 50 €
4 BONS NUMÉROS + ÉTOILE	23	1 241 50 €
3 BONS NUMÉROS + ÉTOILE	1 76	585 50 €
2 BONS NUMÉROS + ÉTOILE	1 382	44 50 €
1 BON NUMÉRO + ÉTOILE	9 087	24 30 €
5 BONS NUMÉROS	24 163	7 10 €
4 BONS NUMÉROS	150 271	4 50 €
3 BONS NUMÉROS	392 248	2 20 €

OPTION 2ND TIRAGE
14 18 19 29 41
Aucun gainant.
5 BONS NUMÉROS : 195
4 BONS NUMÉROS : 8 069
3 BONS NUMÉROS : 115 490
Tirage des 10 codes LOTO® gagnants à 20 000 € :
A 7121 4386 B 5640 7322 C 3786 3242 D 5159 8379 E 5171 7513
F 9970 8720 G 9217 9704 H 4527 1176 I 3116 4703 J 3283 9017

Résultat sur fd.fr
A gagner, au tirage LOTO® du mercredi 1er juillet 2020 :
5 000 000 €*

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE...
APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

VENO Résultats des tirages du
lundi 29 juin 2020

Tirage du midi
7 16 17 20 21 26 28 30 33 34
36 38 39 42 45 50 63 64 65 68
X 2
4 888 594

Tirage du soir
3 4 10 16 18 24 26 28 31 34
35 38 42 45 46 47 56 60 64 70
X 2
8 145 546

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

SIMPLE et EFFICACE !

Gérez votre abonnement 7j/7
en quelques clics !
Rendez-vous sur
nicematin.com/clubabonnes
nice-matin

CLUB DES ABONNÉS
CET ESPACE EST POUR VOUS !
nice-matin var-matin

Vous faites partie de notre club de privilégiés et Nice-Matin souhaite vous donner la parole. Cet espace vous est donc dédié pour vous permettre de nous faire part de vos expériences et donner votre avis sur des sujets qui vous intéressent.

PARLEZ-NOUS DE VOTRE ASSOCIATION !

Écrivez-nous à marketing@nicematin.fr, en nous communiquant votre numéro d'abonné, ainsi qu'une photo ou un logo en haute définition, si vous le souhaitez. Votre texte ne doit pas dépasser 140 caractères maximum. Si le nombre de réponses est trop important, la sélection des parutions se fera par tirage au sort.



WOMCA-1.3 72